

Le 18 juin 2019
moutier - 18 juin 2017

«Voter ne suffit pas à tout régler»



Le processus démocratique est une chose. Encore faut-il que <JLeftRight/>la population accepte son issue, ce qui semble impossible pour l'heure. <Tab/>archives stéphane gerber

Il y a 2 ans jour pour jour, les citoyens de Moutier décidaient à 51,7% de rejoindre la République et Canton du Jura.

Le 18 juin 2017 semble bien loin aujourd'hui, tant la situation s'est enlisée.

L'invalidation du scrutin par la Préfecture et la longue procédure juridico- administrative en cours participe à miner l'atmosphère à Moutier.

Diane Porcellana, politologue et rédactrice à «Année Politique Suisse», livre ses impressions.

Le Quotidien Jurassien. – Vous avez repris le dossier de Moutier au lendemain du 18 juin 2017, en pleine euphorie autonomiste. Quel regard portiez-vous alors sur la situation?

Diane Porcellana. – J'avais déjà entendu parler de la Question jurassienne, mais la dimension émotionnelle du vote de Moutier m'a interpellée. Cette question reste très importante, également pour les plus jeunes générations. Le dossier de Moutier bouscule cette image de la Suisse où tout se passe toujours bien, dans le consensus et le compromis.

– Vous attendiez-vous à cette avalanche de recours et aux conséquences de celle-ci?

– Oui, je n'ai pas été surprise dans la mesure où les émotions sont très présentes et le résultat était très serré. Pour moi, dans tous les cas, le fait de voter le 18 juin 2017 ne règle pas entièrement la problématique. La procédure judiciaire déterminera si la votation s'est déroulée correctement. Si la votation est validée, il faudra que la population parvienne à avancer sur le chemin de l'acceptation, à jouer le jeu. Ce qui est difficile, voire impossible aujourd'hui.

– On parle du vote le plus surveillé de l'Histoire. Son invalidation n'est-elle pas de nature à détériorer l'image de la démocratie?

– Tout ne peut être maîtrisé, même en démocratie. L'important, c'est que le peuple soit respecté et qu'il puisse se prononcer. Il l'a fait une première fois, mais des recours ont été déposés et ont abouti à l'annulation du vote. Il en revient désormais au pouvoir judiciaire de déterminer si ce scrutin est valide, si des droits ont été bafoués. Si l'invalidation du vote est confirmée, il faudra alors impérativement organiser une nouvelle consultation et ne pas reproduire les mêmes erreurs. En attendant, et dans l'incertitude actuelle, les fronts resteront figés et mobilisés.

Propos recueillis par OLIVIER ZAHNO

Verdict entre août et septembre

Contacté hier, le Tribunal administratif du canton de Berne a confirmé que son verdict sera rendu à la fin de l'été, entre août et septembre. «Nous arrivons à la fin des échanges d'écritures. Ceux-ci devraient être clôturés début juillet», a-t-il confirmé. Une fois cette étape franchie, le projet de jugement circulera entre les différents juges concernés (3 ou 5).